

Délibération n°2025-91

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 24 juillet 2025)**

Date de convocation : 21/07/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 24 juillet 2025 à 17 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAU Henri, Mme CLAVIER Hélène, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, Mme CASSOU Sylvie, M. DESSEIN Michaël, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

Pouvoirs : Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Secrétaire de séance : M. PINOUT Bernard

Report du Conseil communautaire du jeudi 17 juillet 2025 faute de quorum

OBJET : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2025 – 2027 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU ET LE C.A.U.E DES PYRENEES-ATLANTIQUES

RAPPORTEUR : Jean-Luc MONGAUGE, Vice-Président

Le CAUE des Pyrénées-Atlantiques est un organisme d'intérêt public créé par le département des Pyrénées-Atlantiques le 27 février 1978, en application de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977. Il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives relatives à l'architecture, l'aménagement, le développement, l'urbanisme et l'environnement, au travers notamment de l'exercice de ses missions de conseil et d'aide à la décision des collectivités locales.

Le CAUE 64, constitué sous forme associative, mène avec les collectivités territoriales qui le souhaitent, des actions concertées pouvant être formalisées par des conventions de partenariat.

Depuis 2017, il a été notamment conduit un travail pédagogique d'acculturation sur le sujet du SCoT notamment par l'animation de la commission communautaire *Aménagement de l'espace*, l'accompagnement à la rédaction du cahier des charges de consultation pour le SCoT, ainsi que des journées de formation-action sur des sujets en lien avec l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé de reconduire les modalités de partenariat entre la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et le CAUE 64 pour une nouvelle période de 3 ans (2025-2027) dans les domaines suivants :

- L'accompagnement de politiques et/ou de projets communautaires (mise en oeuvre du SCoT, réflexions autour de l'évolution de la charte architecturale en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Béarnaises) ;
- L'appui au service d'instruction des demandes d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) ;
- L'appui sur le développement d'une offre de formations.

Pour ce faire, une convention cadre, jointe à la présente, est proposée. Il y est inscrit un volant jour maximum de 36 jours sur cette période triennale, non affecté précisément à chaque domaine ou action précédemment cité. L'adhésion annuelle au CAUE s'élève à 1300 € auquel il conviendra de rajouter un montant de 240 € par jour de travail (soit 50 % du coût d'une journée de 7 heures fixé à 480 €).

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le présent rapport ;

APPROUVE cette convention ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la Communauté de Communes ;

AUTORISE M. le Président à la signer.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

